



LE GOUVERNEMENT CONFIE A L'AFdPZ LA COORDINATION DU PLACEMENT ET DU SUIVI DES ANIMAUX SAUVAGES SAISIS VIVANTS

Fortement engagés depuis de nombreuses années dans la lutte contre le trafic d'espèces animales sauvages, une des 5 causes majeures d'érosion de la biodiversité, l'AFdPZ (Association Française des Parcs Zoologiques) et ses membres poursuivent leur mobilisation et leurs actions dans ce domaine aux côtés du Gouvernement par la signature d'une lettre de mission.



Aujourd'hui nous sommes heureux de pouvoir aller encore plus loin dans notre engagement avec la co-signature par le Président de l'AFdPZ, Rodolphe Delord, de la lettre de mission par laquelle Madame la Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie confie à l'AFdPZ la coordination centralisée du placement et du suivi des animaux sauvages saisis ne pouvant être remis dans leur milieu naturel. Cette mesure opérationnelle répond ainsi à un besoin signifié par 3 rapports de l'IGEDD* (anciennement CGEDD) concernant la recherche de placements des animaux sauvages

saisis vivants et leur suivi au sein des structures validées par le Ministère. L'AFdPZ participera aussi activement à la sensibilisation à la lutte contre le trafic.

Aujourd'hui, Rodolphe Delord a remercié, la Secrétaire d'Etat, Madame Bérangère Couillard qui a indiqué confier à l'AFdPZ « *un rôle de guichet unique de coordination pour le placement des animaux sauvages saisis ou confisqués, et de centralisation du suivi de ces placements, en lien avec les services de contrôle et magistrats. Cette mission, elle est primordiale, et j'ai toute confiance pour que vous la meniez à son terme avec succès.* » Cet engagement concret renforce la reconnaissance de l'expertise de l'AFdPZ et de son travail réalisé en collaboration avec l'OFB et les Douanes pour la préservation de notre biodiversité.

RETROSPECTIVE DES TRAVAUX DE L'AFdPZ DES 18 DERNIERS MOIS

Acteurs reconnus dans la lutte contre le commerce illégal d'espèces, l'AFdPZ et ses membres se mobilisent en répondant aux sollicitations des autorités pour le placement d'animaux sauvages saisis, ont publié en 2019 la BD « Les Adieux du Rhinocéros » et ont organisé un colloque au Sénat. En 2023, afin de toujours œuvrer en faveur de la conservation de la biodiversité, du bien-être animal et de la sécurité sanitaire, ils continuent de sensibiliser la société civile ainsi que les parlementaires, le Gouvernement et l'Union Européenne à 3 axes liés au trafic d'espèces : le placement des animaux sauvages saisis vivants, le trafic d'espèces animales sauvages par voie aérienne, et le trafic de servals et caracals liés à l'hybridation avec des chats dans le but d'avoir des félins domestiques.

Le travail conjoint de l'AFdPZ avec les différents acteurs clés se poursuit. Il s'est traduit ces derniers mois par une participation accrue à tous les niveaux :

- Entre 2022 et 2023, dépôt de presque **30 questions écrites au Gouvernement par les Parlementaires et 2 propositions de loi** sur ce sujet ayant des enjeux en termes de biodiversité, de sécurité sanitaire et de bien-être animal,
- En 2022, participation à la définition des **25 recommandations du comité français de l'UICN** (Union internationale pour la conservation de la nature) contre le trafic des espèces sauvages et criminalité organisée,
- En février 2023, co-organisation avec le Comité français de l'UICN d'une nouvelle visite aux Douanes du Terminal 2 de **l'Aéroport de Roissy Charles-de Gaulle** en présence de Madame Bérangère Couillard, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, et de parlementaires mobilisés,
- En mars 2023, prise de parole lors de la **table ronde de la Commission Européenne** rassemblant 130 experts sur le thème de la réduction du trafic illégal de faune sauvage et les risques liés à l'hybridation des espèces sauvages et domestiques dans un but d'obtention de nouveaux animaux de compagnie,
- En avril 2023, partage de propositions durant la réunion du **groupe de travail interministériel piloté par les Douanes** sur les importations illégales de produits carnés et d'espèces sauvages dans les bagages des voyageurs (Pour rappel en 2021, sur le seul aéroport de Roissy Charles-de Gaulle, plus de 17 tonnes de viandes ont été saisies par les douaniers.)

*IGEDD : Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

CONTACT PRESSE

Cécile

06.26.05.65.39

afdpz@afdpz.org

A propos de l'AFdPZ

Créée en 1969, l'Association Française des Parcs Zoologiques (AFdPZ) fédère une centaine de parcs zoologiques en métropole et outre-mer représentant 3 800 ha d'espaces verts gérés durablement. Chaque année, plus de 24 millions de visiteurs découvrent des espèces menacées élevées dans ces établissements qui s'engagent à respecter les directives du code d'éthique de l'Association. L'AFdPZ est membre de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), de l'Association des Musées et Centres pour le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (AMCSTI) et des Associations européenne et mondiale des parcs zoologiques (EAZA et WAZA).

Plus d'information sur afdpz.org

